

PREFECTURE DE LA SARTHE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'Utilité Publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Concernant la demande d'autorisation de défrichement d'une surface de 56.000 m² sur des parcelles situées sur la commune du Mans, en vue de la réalisation d'un projet photovoltaïque, suite à la demande présentée par M. Nicolas-Paul DAUPHIN, Directeur Général de la SAS AIREFSOL ENERGIES 6.

Par arrêté du 7 février 2017, la Préfète de la Sarthe a décidé d'une consultation du public sur la demande d'autorisation de défrichement d'une surface de 56.000 m² sur des parcelles situées sur la commune du Mans, en vue de la réalisation d'un projet photovoltaïque, suite à la demande présentée par M. Nicolas-Paul DAUPHIN, Directeur Général de la SAS AIREFSOL ENERGIES 6.

Le dossier sera mis à la consultation pendant 15 jours consécutifs.

La consultation de ce dossier s'effectuera du 8 février 2017 au 22 février 2017 inclus uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultation du public/Dossiers 2017 »

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2017 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, l'arrêté autorisant le défrichement, éventuellement amendé, sera soumis à la signature de la préfète de la Sarthe.